

## Informations financières – Année 2021-2022

Pour chaque enfant scolarisé, l'OGEC demande **une participation financière aux familles**.

Pour information, le coût global par enfant pour l'année 2021-2022 est :

<b>CONTRIBUTION DES FAMILLES :</b>	<b>76,05 €</b>
Elle couvre le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes, ainsi que l'acquisition de matériel d'équipement scolaire.	
<b>FRAIS DE SCOLARITE :</b>	<b>209,95 €</b>
Ils représentent les cotisations reversées à l'UDOGEC.	
<b>CONTRIBUTION GLOBALE :</b>	<b>286 €</b>

Une remise de 25% est appliquée pour le 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé au sein de l'école Ste Marie, la contribution globale pour l'année pour le 3<sup>ème</sup> enfant est de 214,50 €.

Une remise de 50% est appliquée pour le 4<sup>ème</sup> enfant scolarisé au sein de l'école Ste Marie, la contribution globale pour l'année pour le 4<sup>ème</sup> enfant est de 143 €.

### Modes de paiement

Vous avez le choix entre 2 possibilités :

#### 1. **Paiement mensuel par prélèvement automatique le 5 du mois :**

Ce mode de paiement est **le plus souple et le plus sécurisé**, il vous permet de **planifier vos paiements** dans l'année.

Nous vous rappelons que le prélèvement n'entraîne aucun frais bancaires pour la famille.

**L'échéancier des prélèvements** se composera de 11 échéances prélevées au 5 de chaque mois (du 5 octobre 2021 au 5 août 2022).

Pour un mois :

- ✓ la scolarisation d'1 enfant coûte 26 €,
- ✓ la scolarisation de 2 enfants coûte 52 €,
- ✓ la scolarisation de 3 enfants coûte 71,50 €,
- ✓ la scolarisation de 4 enfants coûte 84,50 €.

**En cas de scolarisation d'un nouvel enfant** au cours de l'année, le montant du prélèvement sera automatiquement modifié.

**En cas de difficultés financières**, nous vous invitons à **consulter l'OGEC** pour trouver ensemble le moyen le plus adapté à votre situation. Il est possible de stopper, de différer ou de redéfinir un nouveau montant de prélèvement à tout moment.

## 2. **Paiement annuel :**

Cette option vous permet de **régler en une seule fois la scolarité de vos enfants**.

Pour un an :

- ✓ la scolarisation d'1 enfant coûte 286 €,
- ✓ la scolarisation de 2 enfants coûte 572 €,
- ✓ la scolarisation de 3 enfants coûte 786,50 €,
- ✓ la scolarisation de 4 enfants coûte 929,50 €.

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Marie.

### Procédure à suivre

Vous devez **compléter** et nous retourner, **pour le vendredi 2 juillet 2021**, la **fiche de renseignements financiers** sur laquelle vous n'oublierez pas d'indiquer le mode de paiement choisi :

- ✓ Si vous optez pour le prélèvement automatique, pensez à **compléter** au dos de la fiche le **mandat de prélèvement SEPA**, en y indiquant vos coordonnées, vos coordonnées bancaires et en le signant. N'oubliez pas d'y **ajouter un RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).
- ✓ Si vous optez pour le paiement annuel, n'oubliez pas de **joindre votre chèque**, celui-ci sera encaissé à partir du 5 octobre 2021.

